COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN

ELECTION DU PRESIDENT
ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

EXTRAIT DU PROCES VERBAL - SEANCE DU 16 JUILLET 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le 16 juillet à 20 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à BURGILLE sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien le 06 juillet 2020, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de M. DECOSTERD Thierry, qui déclare les membres du conseil communautaire désignés par les Conseils municipaux des 45 communes membres du VAL MARNAYSIEN, installés dans leurs fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du CGCT, renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-8 du même code, relatifs à la désignation du maire et des adjoints, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du conseil.

M. FULE Johan est désigné en qualité de secrétaire de la séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

ELECTION DU PRESIDENT

1. <u>Présidence de l'assemblée</u>

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du CGCT, renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-8 du même code, relatifs à la désignation du maire et des adjoints, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du conseil.

M.GAUGRY Michel, le plus âgé des membres présents du Conseil, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Il invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2. Constitution du bureau d'élection

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : PETIGNY Maxime et BEURAUD Yann

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe fournie par la Communauté de communes. Le Président l'a constaté sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L.66 du code électoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés les premiers avec les autres bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultat du 1er tour de scrutin : élection du Président

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	58
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs : 2	2
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	56
e	Majorité absolue [2]	29

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
BALLOT Vincent	27	Vingt-sept
MALESIEUX Thierry	29	Vingt-neuf

4. Proclamation de l'élection du Président

M. MALESIEUX Thierry a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DES VICE PRESIDENTS

Sous la Présidence de **M. MALESIEUX Thierry** élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2019-10-30-031 en date du 30 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents soit pour la CCVM un maximum de 12 vice-présidents;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

DÉCIDE

De fixer le nombre de vice-présidents à 7 et les membres du bureau seront au nombre de 23. (Voté à l'unanimité)

1. Candidatures aux fonctions de vice-présidents

Suite à l'élection du Président et à la détermination du nombre de vice-présidents, il est nécessaire de procéder à leur désignation. Il est procédé à un scrutin particulier pour chaque poste de vice-président, l'élection étant organisée de la même manière que pour le Président, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

ELECTION DU PREMIER VICE PRESIDENT

Chargé de l'environnement, du développement durable et de la gestion des déchets

Résultat du 1er tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	58
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs : 20	25
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	33
e	Majorité absolue	17

Nom et Prénom des candidats (Dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
GAUTHIER André	33	Trente-trois

Proclamation de l'élection du premier vice-président

M GAUTHIER André a été proclamé 1er vice-président et immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT

Chargé du développement économique, de l'emploi, du numérique et du SCOT

Résultat du 1er tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	58
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs : 3	3
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	55
e	Majorité absolue	28

Nom et Prénom des candidats (Dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
AUBRY Didier	22	Vingt-deux
BALLOT Vincent	33	Trente-trois

Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. BALLOT Vincent a été proclamé 2ème vice-président et immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE PRESIDENT

Chargé des finances, du budget, et du lien social

Résultat du 1er tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	58
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs : 3	3
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	55
e	Majorité absolue	28

Nom et Prénom des candidats (Dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
PINASSAUD Gilles	35	Trente-cinq
ZANGIACOMI Pierre	20	Vingt

Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. PINASSAUD Gilles a été proclamé 3ème vice-président et immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME VICE PRESIDENT
Chargé du scolaire, périscolaire et petite enfance (secteur 1)

Résultat du 1er tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	58
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs : 16	18
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	40
e	Majorité absolue	21

Nom et Prénom des candidats (Dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
CUINET Catherine	40	Quarante

Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Mme CUINET Catherine a été proclamée 4ème vice-présidente et immédiatement installée.

ELECTION DU CINQUIEME VICE PRESIDENT
Chargé du scolaire, périscolaire et ados (secteur 2)

Résultat du 1er tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	58
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs : 15	15
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	43
e	Majorité absolue	22

Nom et Prénom des candidats (Dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
BEURAUD Yann	43	Quarante-trois

Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. BEURAUD Yann a été proclamé 5ème vice-président et immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME VICE PRESIDENT
Chargé du tourisme, de la vie associative et culturelle

Résultat du 1er tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	58
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs : 20	22
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	36
e	Majorité absolue	19

Nom et Prénom des candidats (Dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
RONDOT Jeremy	36	Trente-six

Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. RONDOT Jeremy a été proclamé 6ème vice-président et immédiatement installé.

ELECTION DU SEPTIEME VICE PRESIDENT
Chargé de la communication et des prospectives

Résultat du 1er tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	58
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) Dont bulletins blancs : 6	7
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	51
e	Majorité absolue	26

Nom et Prénom des candidats (Dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
VEFOND Mireille	19	Dix-neuf
VOIRIN Stéphane	32	Trente-deux

Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. VOIRIN Stéphane a été proclamé 7ème vice-président et immédiatement installé.

Proclamation de l'élection des Vice-Présidents

Ont été proclamés Vice-Présidents et immédiatement installés les candidats :

- 1er Vice-Président : GAUTHIER André
- 2ème Vice-Président : BALLOT Vincent
- 3ème Vice-Président : PINASSAUD Gilles
- 4ème Vice-Président : CUINET Catherine
- 5ème Vice-Président : BEURAUD Yann
- 6ème Vice-Président : RONDOT Jeremy
- 7ème Vice-Président : VOIRIN Stéphane

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de la communauté de communes est composé du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de conseillers communautaires, membres du bureau, déterminé par l'organe délibérant est de 23.

Ayant obtenu la majorité absolue, ces personnes ont été proclamées membres du bureau et immédiatement installées :

NOMS	NOMS
Président : MALESIEUX Thierry	DECOSTERD Thierry
Vice-Président : GAUTHIER André	DOUBEY Boris
Vice-Président : BALLOT Vincent	DUCRET Pascal
Vice-Président : PINASSAUD Gilles	DUMONT Bernard
Vice-Président : CUINET Catherine	FULE Johan
Vice-Président : BEURAUD Yann	HUMBERT Patrick
Vice-Président : RONDOT Jeremy	LACOUR Marie-Claire
Vice-Président : VOIRIN Stéphane	MAILLET-GUY Geneviève
AUBRY Didier	MARCHAL François
BRAICHOTTE Jean-Pierre	PERRET Gilles
BRUCKERT Jean-Pierre	SIMON Florian
TOURNIER Christian	

Il n'y a ni observation ni réclamation.